

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 12 août 2019 à 19:30 heures à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Richard Duchesne, Gilles Tremblay, Roger Landry et Alain Tremblay ainsi que Mesdames les conseillères Sylvie Coulombe et Laurie Godin.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 08-07-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

6. Suivi budget de la voirie
7. Acceptation soumission – inspection de conduite
8. Octroi du mandat pour l'étude géotechnique – Réfection de la rue Jean-Paul Darveau
9. Croix Rouge Canadienne- Entente de services aux sinistrés
10. Déneigement – Rapport d'ouverture d'une soumission et octroi de contrat pour l'entretien hivernal des chemins municipaux 2019-2020 avec renouvellement à la discrétion de la municipalité pour deux années supplémentaires
11. Fauchage de terrains municipaux

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12. Mise en commun des services d'inspection municipale
13. Mise en commun en matière de services municipaux – Secteur GEANT
14. Acceptation du plan de développement stratégique 2019-2024

LOISIRS ET CULTURE

15. Continuité des « ACTIVITÉS B.A.N.G. »

ADMINISTRATION

16. Dépôt – Procès-verbal de correction - Résolution numéro 19-093- Séance ordinaire du 13 mai 2019
 17. Formation offerte par l'ADMQ – Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés
 18. Liste des comptes : Acceptation
 19. Varia
 20. Dons et sollicitation
 21. Invitations
 22. Correspondances
 23. Rapport des élus
 24. Période de questions
 25. Prochaine assemblée ordinaire
 26. Levée de l'assemblée
-

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

19-144

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 08-07-2019, AVEC DISPENSE DE LECTURE

19-145

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2019 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

6. SUIVI BUDGET DE LA VOIRIE

19-146

Dépôt du rapport de la voirie.

7. ACCEPTATION SOUMISSION - INSPECTION DE CONDUITE

19-147

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de connaître l'état actuel des conduites d'égout de l'avenue du Pont et l'avenue du Moulin.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Nettoyage de conduits souterrains inc. au montant de 5 795.00 \$ plus taxes pour l'inspection par caméra autotractée avec analyse PACP.

8. OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION DE LA RUE JEAN-PAUL DARVEAU

19-148

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-107, il a été octroyé à la firme Gémel Inc., le mandat de fournitures de plans et devis, appel d'offres pour la réfection de la rue Jean-Paul Darveau;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce mandat, il est nécessaire d'obtenir une étude géotechnique pour connaître la nature des sols et leur capacité portante;

CONSIDÉRANT QU'une demande de proposition a été envoyée le 8 juillet 2019 à trois(3) firmes potentielles. De ces trois(3) firmes, seulement Englobe Corp. a

fait parvenir une offre. Les firmes GHD et SNC Lavalin ont refusé de faire parvenir une offre. Les résultats sont les suivants :

Englobe Corp. :	12 725.00 \$ plus taxes
GHD :	Refus
SNC Lavalin :	Refus

CONSIDÉRANT QUE la firme Gémel a confirmé que l'offre d'Englobe Corp. reflète les demandes du document d'appel d'offres et recommande l'octroi du mandat à la firme Englobe Corp.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme mandate la firme Englobe Corp. au montant de 12 725\$ plus taxes pour l'étude géotechnique – réfection de la rue Jean-Paul Darveau.

9. CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

19-149

CONSIDÉRANT les services d'accueil, d'information, d'hébergement de secours, d'alimentation de secours, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans cette entente;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Croix-Rouge en la matière;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée à la municipalité pour chacune des années de l'entente pour un montant fixe de 170 \$ par an;

CONSIDÉRANT que la population de la municipalité s'élève à 697 personnes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Denis Tremblay et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Gabrielle Fortin-Darveau, à signer cette entente au nom de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme.

QUE le conseil municipal paye la somme de 170.00 \$ pour assurer la contribution municipale à la première année de l'entente de services aux sinistrés.

10. DÉNEIGEMENT – RAPPORT D'OUVERTURE D'UNE SOUMISSION ET OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX 2019-2020 AVEC RENOUVELLEMENT À LA DISCRÉTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES

19-150

ATTENDU QU'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) a été lancé par la directrice générale pour l'entretien hivernal des chemins municipaux 2019-2020 avec renouvellement à la discrétion de la municipalité pour deux années supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission a eu lieu au bureau municipal, soit au 9, avenue du Moulin, le 8 août à 14 h 00 sous la supervision de Madame Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale;

ATTENDU QU'une soumission nous a été transmise en réponse à l'appel d'offres sur le SEAO 2019-02, soit :

Entreprise

9275-7848 Québec inc.

Lieu d'affaires :

258, rue Principale

Saint-Thomas-Didyme (Québec) G0W 1P0

Prix 2019-2020

tête du Lac-à-Jim (par passe)	500.00 \$ + taxes
Sous-total :	136 852.00 \$
T.P.S. (5 %) :	6 842.60 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	13 650.99 \$
Total :	157 345.59 \$
Prix 2020-2021 (renouvellement optionnel)	
Passe tête du Lac-à-Jim (par passe)	500.00 \$ + taxes
Sous-total :	139 035.00 \$
T.P.S. (5 %) :	6 951.75 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	13 868.74 \$
Total :	159 855.49 \$
Prix 2021-2022 (renouvellement optionnel)	
Passe tête du Lac-à-Jim (par passe)	500.00 \$ + taxes
Sous-total :	141 218.00 \$
T.P.S. (5 %) :	7 060.90 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	14 086.50 \$
Total :	162 365.40 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accorde le contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux pour la saison 2019-2020 avec faculté de renouvellement à la discrétion de la municipalité pour un maximum de deux années supplémentaires, soit 2020-2021 et 2021-2022 au montant de 157 345.59 \$ taxes incluses pour l'année 2019-2020.

QUE le conseil accorde le déneigement de la tête du Lac-à-Jim à un montant fixe par passe de 574.88 \$ taxes incluses pour l'année 2019-2020. Le nombre de passe est estimé à quinze(15).

QUE la municipalité avisera par écrit l'entrepreneur du renouvellement de son contrat pour chacune des années supplémentaires, tel que prévu au document d'appel d'offres.

QUE Monsieur le maire, Denis Tremblay et Madame la directrice générale, Gabrielle Fortin-Darveau, soient désignés pour signer le contrat.

11. FAUCHAGE DE TERRAINS MUNICIPAUX

19-151

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement d'engager Monsieur André Bernier pour effectuer le fauchage de terrains municipaux, soit dans le secteur de l'avenue Desjardins et la rue Alfred-Potvin pour l'an 2019 au coût de 55\$ de l'heure.

Que les travaux seront faits dans la semaine du 12 août.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12. MISE EN COMMUN EN MATIÈRE D'INSPECTION MUNICIPALE

19-152

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection municipale est obligatoire dans une municipalité locale afin d'appliquer les dispositions du plan et des instruments d'urbanisme de la municipalité, de même que l'importance d'exercer un contrôle par l'entremise de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise d'une entente intermunicipale, la MRC de Maria-Chapdelaine dessert depuis plusieurs années huit municipalités de son territoire en matière d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE suite à une récente analyse par le personnel de la MRC, les services dispensés pourraient être bonifiés et optimisés en fonction des nouvelles réalités et des outils informatiques disponibles sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs visés seraient de:

- Uniformiser l'application de la réglementation d'urbanisme pour l'ensemble des municipalités locales déjà desservies et d'autres potentielles;
- Assurer la permanence et la disponibilité du service d'inspection;
- Mettre à profit des moyens technologiques, notamment des services en ligne;
- Mettre au point une plateforme informatique de suivi des permis, des autorisations et des infractions; et,
- Instaurer un mécanisme de suivi du programme de mise en commun.

CONSIDÉRANT QU'outre les municipalités déjà desservies, quelques-unes d'autres ont démontré un intérêt à se joindre compte tenu de la rareté de la main d'œuvre et de recruter des ressources compétentes et qualifiées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une aide financière maximale de 50 000\$ pour soutenir des initiatives locales, y compris la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC a récemment été présenté aux maires et aux directeurs généraux des municipalités locales;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme signifie à la MRC de Maria-Chapdelaine son intérêt à participer à sa démarche visant à optimiser et à uniformiser les services en matière d'inspection municipale.

13. MISE EN COMMUN EN MATIÈRE DE SERVICES MUNICIPAUX – SECTEUR GEANT

19-153

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme désirent présenter un projet de mise en commun de services municipaux dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de Saint-Thomas-Didyme s'engage à participer au projet de mise en commun de services municipaux et d'assumer une partie des coûts;
 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
 - Le conseil nomme la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie G.E.A.N.T organisme responsable du projet.
-

14. ACCEPTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2019-2024

19-154

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance économique de St-Thomas accompagné d'élus ont débuté des démarches à l'automne 2018 dans le but de se doter d'outils de développement pour la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement stratégique 2019-2024 a été présenté aux membres du conseil municipal et qu'ils en sont satisfaits;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme accepte le Plan de développement stratégique 2019-2024.

QUE le conseil municipal s'engage à fournir les efforts afin de mettre le plan d'action en œuvre.

LOISIRS ET CULTURE**15. CONTINUITÉ DES « ACTIVITÉS B.A.N.G. »**

19-155

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'était engagé à poursuivre les activités BANG aux frais de la municipalité pour les sessions 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

CONSIDÉRANT QUE l'engagement a été respecté par le conseil municipal et qu'il est maintenant à échéance.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte de maintenir les activités B.A.N.G. pour la population.

QUE le budget estimé pour le maintien de 1 750 \$ qui inclut le salaire de 2 animateurs durant 18 semaines (2 sessions) et le salaire de formation des animateurs (au besoin).

ADMINISTRATION**16. DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 19-093- SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019**

19-156

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 19-093, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2019.

17. FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ – OPTIMISER CERTAINES PRATIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES MUNICIPALES ET DÉMYSTIFIER LES TAUX VARIÉS

19-157

CONSIDÉRANT QU'une formation en salle est offerte par l'ADMQ le 3 octobre prochain à Alma;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise l'inscription de Madame Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière au coût de 316 \$ taxes en sus. Les frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

18. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

19-158

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 131 921.75 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 14 685.08\$, les salaires nets au montant de 20 021.87 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 4 292.43 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

19. VARIA

20. DONS ET SOLLICITATION

19-159

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement de verser les montants suivants :

- Calacs Entre Elles : 25 \$
-

21. INVITATIONS

22. CORRESPONDANCES

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation règlement emprunt 453-19
 - Polyvalente de Normandin – Remerciement
-

23. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

25. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

9 septembre 2019 à 19h30.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-160

Sur proposition de Monsieur Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 20h16.

Denis Tremblay
Maire

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 12 août 2019.

Gabrielle Fortin-Darveau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière